

Dons patriotiques du bataillon de Cette, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794)

## Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques du bataillon de Cette, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 647-648;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1976\_num\_91\_1\_14797\_t1\_0647\_0000\_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022



## Séance du 28 Prairial An II

(Lundi 16 Juin 1794)

## Présidence de ROBESPIERRE

THURIOT occupe le fauteuil (1).

Séance ouverte à onze heures.

1

On donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 prairial; la rédaction en est adoptée (2).

La société populaire de Maromme (3), département de la Seine-Inférieure, remercie la Convention nationale d'avoir mis les vertus et la probité à l'ordre du jour, déjoué les conspirations, frappé les conspirateurs, foudroyé l'athéisme en reconnoissant par un décret solemnel, au nom du peuple français, l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme, et témoigne son indignation contre le gouvernement anglais qui dirige le fer assassin contre nos plus fidèles représentans; elle invite la sainte montagne à rester à son poste, et fait don à la patrie de 167 liv. 10 sous.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Maromme, s.d.] (5).

## « Citoyens représentants,

Vous avez mis les vertus et la probité au grand ordre du jour et cela n'a point été en vain; depuis longtemps le peuple français a prouvé à ses infâmes calomniateurs et aux monstres qui voulaient le conduire dans l'abime de l'esclavage, qu'il sentait bien que ce seraient les seules vertus qui, en multipliant ses forces et son courage, le feraient résister à toutes les perfides suggestions de ses vils ennemis.

Oui! le peuple français est intimement con-

vaincu que ce sont aux vertus mises en pratique, que les républiques anciennes doivent leur splendeur. Rome n'est tombée dans l'esclavage que lorsque la débauche et l'avarice se sont introduites dans cette république longtemps célèbre. Et nos ennemis mêmes sentaient bien la force de notre vertu contre eux puisqu'ils stipendièrent les Danton, les Hébert et leurs complices pour propager le crime et l'athéisme dans la République; mais votre ouvrage sublime a foudroyé le premier, et par un décret solen-nel, proclamé à la face de nos ennemis, vous avez reconnu l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. C'est en pratiquant les vertus sociales, c'est en terrassant les tyrans et leurs esclaves, que le républicain français présente un vœu libre à la divinité qui regarde cet hommage comme le plus pur qui puisse lui être adressé, double nos récoltes et conduit les défenseurs de la patrie de victoires en victoires.

Les sans-culottes de la société populaire de Maromme, justement indignés de l'immensité des crimes du gouvernement anglais, lui jurent une haine implacable ainsi qu'à ce vil parlement qui, non content de laisser commettre des attentats contre une nation généreuse, y soudoie tous les crimes et ne respecte pas même ses représentants contre lesquels il dirige le fer assassin... mais le génie de la liberté veille, et le peuple français en masse servira de bouclier aux intrépides habitants de la montagne.

C'est en vous félicitant sur les glorieux dangers que vous attirent vos vertus et votre courage, que nous vous renouvellons l'invitation de rester à votre poste jusqu'à l'entier anéantissement des tyrans.

Nous vous adressons le montant d'une collecte faite dans notre sein et que nous destinons aux braves défenseurs de la patrie.

Vive la République! vive la Montagne! ». Pelissier (présid.), Fouquet (secrét.). La contribution se monte à 167 liv. 10 s.

3

Le bataillon de Cette, département de l'Hérault, envoie à la Convention nationale la somme de 1000 liv. en assignats, produit d'une souscription qu'il destine au secours des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie. «Le » bataillon, disent ces généreux républicains,

<sup>(1)</sup> Mon., XX, 745 et 751. (2) P.V., XXXIX, 320. (3) Et non Maronne (4) P.V., XXXIX, 320 et 410. Bin, 3 mess. (1er suppli); J. Perlet, no 634. (5) C 305, pl. 1140, p. 4.

» s'est aussi privé avec plaisir de dix jours de » subsistance en viande... Nous jurons,

- » l'exemple de nos législateurs, de réunir à une » sollicitude fraternelle l'amour de la patrie, la
- » fermeté montagnarde, le courage invincible
- » et la haine des tyrans, que nous combattrons » jusqu'au dernier. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Cette, 18 flor. II] (2).

« Législateurs,

Jaloux de concourir au secours des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie qui sont morts en combattant pour la cause de la liberté.

Le bataillon de Cette a arrêté une souscription qui a produit la somme de 1000 liv. en assignats, que nous vous envoyons sous ce pli et que nous destinons pour cet objet. Le bataillon s'est aussi privé de dix jours de subsistance en viande.

Représentants, nos cœurs républicains ne se démentiront jamais, nous ne quitterons les armes qu'après la mort du dernier des tyrans. Nous jurons aussi à l'exemple de nos législateurs de réunir à une sollicitude fraternelle, l'amour de la patrie, la fermeté montagnarde, le courage invincible et la haine des traîtres.

Nous vous assurons, Représentans, des principes purs et patriotiques que nous professons, que nous respectons et ferons toujours respecter les lois sages qui émanent de la montagne, et qui feront le bonheur des français.

Périssent les ennemis de la liberté et de l'égalité. Vive la République ».

Francairol (commandant), Hatut (capitaine), FOURNIER, CULLIERET, MOREAU, MARTIN, FOU-CHON.

Le bataillon du district de Beauvais fait don à la patrie, 1° d'une somme de 2034 liv. qui lui revient d'un rachat de pain; il destine cette somme à la réparation de ses armes et sur-tout de ses baïonnettes; 2° du pain de ceux de leurs camarades qui ont été envoyés en garnison chez les cultivateurs en retard pour le contingent des subsistances; 3°. et enfin d'une ration de viande par décade, faisant le total d'environ 6 ou 700 liv. par décade., pour être distribuée aux indigens ou malades. Il invite la Convention à rester à son poste et à mépriser le fer des assassins; il sollicite l'hon-neur de combattre les infames Anglais et de faire sur eux l'essai de ses baïonnettes.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de la guerre (3).

(1) P.V., XXXIX, 320. B<sup>4n</sup>, 3 mess. (1° suppl¹); J. Fr., n° 630; J. Sablier, n° 1382; M.U., XL, 442. (2) C 305, pl. 1140, p. 5. (3) P.V., XXXIX, 321. B<sup>4n</sup>, 3 mess. (1° suppl¹); M.U., XL, 442; J. Fr., n° 630; J. Sablier, n° 1382.

5

Les citoyens composant la société populaire de Coublevie (1), invitent la Convention nationale à rester à son poste, et jurent de l'y défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Ils annoncent qu'ils ne cessent de travailler à l'extraction du salpêtre, qu'ils font faire des chemises pour leurs braves défenseurs, et qu'ils ont envoyé au district des casques, ainsi que les dépouilles de leur ci-devant église.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Coublevie, 15 flor. II] (3).

« Citoyens représentants,

Vous avez découvert la plus affreuse des conspirations; les conspirateurs ont été livrés au glaive de la loi; ils ont expié la peine de leurs forfaits; périssent comme eux tous les intrigants, les royalistes ,et enfin tous ceux qui ne se prononcent pas pour le vœu général de la liberté et de l'égalité; ce sont nos ennemis, vous les surveillerez et nous triompherons des conspirations et des conspirateurs.

Bientôt la trompette de la liberté et la trompette guerrière vont sonner du haut de la Montagne sacrée; l'une donnera l'éveil aux esclaves, l'autre sonnera le pas de charge contre les tyrans; ils succomberont sous la bayonnette des hommes libres; à peine auront-ils le temps de se repentir d'une guerre injuste. Les peuples tourneront contre eux le fer dont ils ont voulu les charger. Tremblez, tyrans, vous ne savez pas ce que peut un peuple brave qui préfère la mort à la perte de sa liberté; il va donner un grand exemple à l'univers et vous en serez les victimes. Et toi, ministre ambitieux et perfide qui a épuisé tous les genres de trahison, qui par là a deshonoré la nation en la ruinant, sur quoi compte-tu? sur ta marine? réfléchis un peu sur les essais de la nôtre; tu croyais nous affamer et tu nous approvisionnes; on fait tous les jours des prises des vaisseaux de ta nation qui nous apportent l'abondance. Tes trahisons seront toutes découvertes et nous battrons l'anglais sur mer comme sur terre, le courage du français se porte sur tous les éléments.

Oui, Citoyens représentants, la France sous votre égide ne peut être que victorieuse, nous y concourrons tous. Nous ne cessons de travailler à l'extraction du salpêtre. Nous faisons faire des chemins pour nos braves défenseurs, et malgré notre modique population et la petite étendue de notre commune, nous en ferons passer sous quelques jours une centaine à l'administration du district. Nous lui avons déjà envoyé tous les métaux servant à la superstition et au fanatisme, ainsi que des casques. Nous y joindrons d'abord les armes de calibre que nous pouvons avoir. Vous avez dû recevoir aussi 260 liv. en assignats que nous vous avons envoyées, il y a environ deux mois. Nous mettons tout le zèle et l'activité possibles à l'exé-

<sup>(1)</sup> Isère.
(2) P.V., XXXIX, 321. B<sup>4n</sup>, 3 mess. (1° suppl<sup>t</sup>).
(3) C 305, pl. 1140, p. 6.